



Le groupe parlementaire de la France Insoumise à l'Assemblée nationale est l'association de député-es appartenant au mouvement politique insoumis.

Contact : Groupe parlementaire  
La France insoumise

[groupe-lfi@assemblee-nationale.fr](mailto:groupe-lfi@assemblee-nationale.fr)  
Assemblée nationale, 126 Rue de  
l'Université, 75007 Paris

## Le point de vue du groupe parlementaire de la France insoumise à l'Assemblée nationale

### EN BREF.

Risques sanitaires associés à la mise en place d'un seuil de libération des déchets nucléaires, perte de traçabilité des déchets de très faible activité (TFA), risques sismiques et de submersion, risques de pollution chimique... Tant de problématiques qui ne sont pas résolues dans le dossier du maître d'ouvrage, EDF, et qui pourraient avoir des impacts délétères sur le vivant, les populations et les travailleurs. S'ajoute à cela l'absence de rentabilité économique du projet, qui compte déjà sur des subventions publiques pour être compétitif.

Le projet de Technocentre et la gestion des déchets nucléaires nous rappellent une fois de plus les risques d'un système énergétique nucléarisé, qui est aujourd'hui bien loin de réaliser la promesse d'un « cycle fermé ». Pour cela, le groupe parlementaire de la France insoumise plaide pour l'abandon du projet Technocentre.



## LES RISQUES DE SANTE PUBLIQUE ASSOCIES A LA MISE EN PLACE D'UN SEUIL DE LIBERATION DES DECHETS NUCLEAIRES

Projet d'usine de recyclage de métaux de faible et très faible activité issus d'installations nucléaire, le Technocentre de Fessenheim présuppose la mise en place d'un « seuil de libération » des déchets radioactifs, pour que les lingots issus du procédé de fusion soient utilisés dans les filières métallurgiques conventionnelles.

Sur l'éventualité de la mise en place d'un seuil de libération, l'ASN a pourtant établi les risques associés dans un avis de 2016<sup>1</sup> :

« - Les **mesures préalables à la libération seraient complexes et longues**, tout particulièrement dans le cas de grandes quantités de matériaux, en vrac ou contaminés par de nombreux radionucléides. En effet, les valeurs retenues pour les seuils de libération seraient nécessairement très basses ;

- Le public pourrait être exposé au contact de déchets d'activité significative dans le cas d'une défaillance, toujours possible, du contrôle ;

- La dissémination volontaire et généralisée de substances, même très faiblement radioactives, paraît difficilement compatible avec les principes de justification et d'optimisation ;

- Une telle mise en place pourrait inciter au recours à la dilution, pratique difficilement détectable. »

De plus, les connaissances issues des études épidémiologiques<sup>2</sup> confirment aujourd'hui un risque de cancer associé à une exposition à de faibles doses (<100 mGy) de rayonnements ionisants, sans pour autant qu'il soit possible de

confirmer ou non l'existence d'un seuil de dose à partir duquel ces effets apparaîtraient. Pour les très faibles doses (< 10 mGy), il n'y a pas aujourd'hui d'évidence biologique ni épidémiologique, mais l'hypothèse d'une persistance de la relation sans seuil de dose reste privilégiée.

A la lumière de ces éléments, on peut s'interroger quant à l'exactitude des déclarations d'EDF qui affirme que les produits sortant du Technocentre auront des « [...] caractéristiques radiologiques garantissant une utilisation sans impact sur la santé et l'environnement quel qu'en soit l'usage. »<sup>3</sup>. Rappelons que les usages envisagés des métaux recyclés à partir des déchets TFA vont de la réutilisation au sein de l'industrie nucléaire à l'utilisation pour des biens de consommation.

Les député.es du groupe LFI-NFP considèrent donc qu'il n'est pas raisonnable d'aller au-delà du principe de précaution, qui conduit à considérer les déchets potentiellement radioactifs comme *de facto* radioactifs, et demandent l'arrêt de ce projet pour garantir la santé des populations et des travailleurs, qui seraient les premiers exposés.

## LA PERTE DE TRAÇABILITE DES DECHETS TFA, OU L'IMPOSSIBILITE DE DEMONTRER DE POTENTIELS EFFETS SANITAIRES

La mise en place d'un « seuil de libération » des déchets nucléaires implique une incapacité à réaliser une traçabilité des déchets TFA après leur passage au Technocentre. Justement, dans un avis de 2016, l'ASN « réaffirme que la gestion des déchets radioactifs TFA doit rester fondée sur le lieu

1. Avis no 2016-AV-0258, ASN, 2016.

2. Annales des Mines n° 117 Janvier 2025 - Effets sur la santé humaine des faibles doses de rayonnements ionisants : un bref état des connaissances. Corinne MANDIN, Enora CLERO et Dominique LAURIER IRSN.

3. Dossier maître d'ouvrage, EDF, 2025.

*d'origine des déchets et garantir leur traçabilité, grâce à des filières spécifiques, depuis la production jusqu'au stockage. Ce principe est incompatible avec la mise en place généralisée de "seuils de libération". »<sup>4</sup>*

Malgré cette alerte de l'Autorité, EDF indique dans son dossier de maître d'ouvrage que « *les lingots produits pourront être utilisés sans contrainte ni traçabilité particulière en aval [du Technocentre]* »<sup>5</sup>. Le maître d'ouvrage parie sur un dispositif de contrôle au sein du Technocentre qui serait suffisamment rigoureux pour se passer d'une traçabilité en aval du Technocentre. Cependant, la méthode du contrôle radiologique exercé par l'exploitant apparaît fragile pour de nombreuses associations.

Ainsi, une fois mis sur le marché, les métaux « recyclés » à partir de déchets TFA ne seront pas traçables et leurs effets éventuels sur le vivant non mesurables.

### **UNE ZONE SOUMISE A DES RISQUES SISMQUES, DE SUBMERSION ET DE POLLUTION CHIMIQUE**

Le terrain envisagé pour la construction du projet Technocentre serait à proximité de celui occupé aujourd'hui par les deux réacteurs de Fessenheim en phase de démantèlement. Or, rappelons que l'aléa sismique a été une des raisons de la mise à l'arrêt de la centrale de Fessenheim<sup>6</sup>.

En ce sens, un bureau d'étude suisse, Résonnance, mandaté par les autorités de deux cantons suisses a relevé que les autorités françaises ont sous-évalué l'aléa sismique, et remet en doute la

pertinence de la méthode française pour déterminer l'aléa sismique pour un site donné<sup>7</sup>.

De plus, la fonderie du Technocentre se situerait à 8m50 sous le niveau du grand Canal d'Alsace en zone sismique. En cas de rupture de la digue ce sera une dissémination irréversible de radioactivité et de produits chimiques dans la plus grande réserve d'eau douce en Europe. En effet, le traitement des métaux radioactifs prévu implique l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Catastrophe garantie s'ils se répandaient dans l'eau, dans l'air ou dans les sols.

Zone où le risque sismique est avéré, impliquant un risque submersion, le projet de Technocentre ne nous semble pas raisonnable en raison des risques induits pour les habitants et travailleurs.

### **UN PROJET NON RENTABLE ECONOMIQUEMENT**

Alors qu'EDF affirmait en 2017 un objectif de trouver un équilibre économique au projet qui le rende compétitif au regard des autres alternatives, son dossier de maître d'ouvrage est resté très évasif sur ce point en indiquant que « *l'équilibre économique du projet dépend de nombreux paramètres* » et évoquant des subventions publiques par « *une fiscalité incitative au recyclage* »<sup>8</sup>.

Le rapport de la mission d'information sur le suivi de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim abondait également dans ce sens en mentionnant que l'État s'est également engagé « *à étudier le financement de l'usine de*

4. Avis no 2016-AV-0258, ASN, 2016.

5. Dossier maître d'ouvrage, EDF, 2025.

6. Mission d'information, Assemblée nationale, 6 octobre 2021.

7. *Ibid.*

*traitement des gros composants métalliques, afin d'en assurer la neutralité économique au regard des autres choix de stockage »<sup>9</sup>.*

Rappelons que le coût d'investissement du projet est estimé à 450 millions d'euros<sup>10</sup> hors frais financiers. Cela revient, rapporté aux 492 000 tonnes de gisement identifié, à plus de 900 €/tonne. Or, ce montant correspond, à lui seul, au cours moyen de l'acier ces dernières années alors qu'il faudra bien sûr lui ajouter les coûts d'exploitation, selon l'institut Négawatt.

Il est aussi à noter que le Technocentre aurait reçu une subvention de l'Etat via le plan France relance à hauteur de 20 millions d'euros.

De plus, selon l'institut NégaWatt, le Technocentre ne couvrirait donc qu'environ un millième de la consommation actuelle d'aciers et de fonte nationale, et 0,25 % environ des flux de ferrailles recyclées. Ainsi, outre la subvention publique réclamée par les porteurs du projet, le recyclage des déchets TFA serait minime vis-à-vis des besoins français.

## **CONCLUSION**

Pour toutes ces raisons, les député.es du groupe LFI-NFP demandent l'abandon du projet de Technocentre à Fessenheim, mais invitent la filière nucléaire à poursuivre ses recherches et efforts sur la question du démantèlement de ses installations qui sont ou qui arriveront bientôt en fin d'exploitation.

8. Dossier maître d'ouvrage, EDF, 2025.

9. Mission d'information, Assemblée nationale, 6 octobre 2021.

10. Dossier maître d'ouvrage, EDF, 2025.

11. Mission d'information, Assemblée nationale, 6 octobre 2021.

